



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-247**

Séance publique du

12 octobre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201012- lmc1179376-DE-1-1
Date de signature : 15/10/2020
Date de réception : jeudi 15 octobre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL

Le 12 octobre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/10/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Brigitte DEVESA, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Sellam HADAOU.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jean-Louis VINCENT.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2020

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La mondialisation et l'interdépendance économique croissante dans laquelle s'inscrivent les actions des différents acteurs socio-économiques supposent une réponse claire au service du développement du territoire.

De même que les États, les collectivités territoriales doivent inscrire leurs actions dans ce contexte qui conditionne de plus en plus de secteurs d'action publique tels que le développement économique, la culture, l'éducation, le sport, l'aménagement urbain, le développement touristique, l'environnement.

Aix-en-Provence, consciente de la part internationale de son ADN, a investi depuis de nombreuses années cette politique publique construite dans une démarche de rayonnement et de réciprocité, au bénéfice des acteurs du territoire et donc de son développement.

La stratégie internationale votée pour 2016-2020 définit deux axes moteurs de l'action :

- 1-L'attractivité et le rayonnement du territoire par la valorisation de ses spécificités,
- 2-L'ouverture du territoire vers l'extérieur, permettant aux acteurs locaux de se projeter à l'international dans une logique de professionnalisation et de développement du territoire.

Elle a pour vocation de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans une vision partagée, afin de mettre en œuvre une action concertée contribuant à une coopération économique, touristique et culturelle au service des populations. Des déplacements sont nécessaires pour mener à bien nos différents projets.

Aussi, je vous propose d'attribuer un mandat spécial aux élus qui représenteront la Ville d'Aix-en-Provence lors des prochains déplacements.

Les déplacements des élus ne pourront se faire que dans le respect des mesures sanitaires en vigueur au moment du déplacement.

Tübingen – Allemagne

La Ville de Tübingen invite deux représentants de la Ville d'Aix-en-Provence à participer à la célébration de l'amitié franco-allemande, organisée par le Land du Bade-Wurtemberg les 15 et 16 novembre prochain, à Europa Park Rust. Un an et demi après la signature du traité d'Aix-la Chapelle entre les deux pays, cette célébration a pour but de renforcer les jumelages entre les villes françaises et allemandes du Land du Bade-Wurtemberg : de nombreuses collectivités partenaires seront présentes. Le programme prévoit la présentation du nouveau Fonds franco-allemand pour les citoyens ainsi que des ateliers sur les partenariats permettant de proposer des pistes de modernisation de ces jumelages.

Une séance de travail spécifique sera de plus conduite avec notre ville partenaire, soit sur place, soit à Tübingen.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le mandat spécial donné à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL et/ou Madame Stéphanie FERNANDEZ pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence à la célébration de l'amitié franco-allemande, les 15 et 16 novembre 2020.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

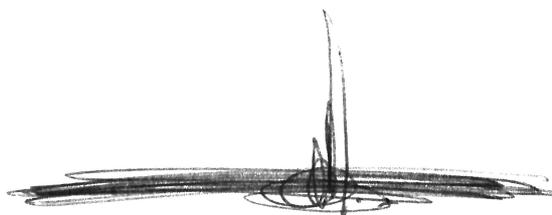
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»